

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Ariane Wachthausen, Rémy Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez- Caillot, Eric Lucas

Absents excusés représentés :

Frédéric Henriot (arrivée à 21h32)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Pierre Bertiaux (arrivée à 20h58)	Pouvoir à Mireille Delafaix
Elisabeth Delamoye	Pouvoir à David Ros
Marie-Pierre Digard (arrivée 20h51)	Pouvoir à Didier Missenard
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Martine Charvin
Laurent Remy	Pouvoir à Christophe Le Forestier
Patrick Villette	Pouvoir à Eric Lucas
Pierrick Courilleau	Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Rémi Darmon est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-116 – FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT N° 2

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-25 du conseil municipal du 11 avril 2023 votant le budget primitif 2023 de la commune,

Vu la délibération n°2023-27 du conseil municipal du 11 avril 2023 approuvant le vote des subventions aux associations pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n°2023-96 du conseil municipal du 20 novembre 2023 approuvant le vote du complément n° 1 des subventions aux associations pour l'exercice 2023,

Vu la demande de subvention formulée par l'association *TERRA LUSA*, instruite après le vote du budget,

Vu l'avis de la commission « Finances, développement économique et affaires générales » du 14 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association TERRA LUSA,
- **Dit** que la dépense correspondante est inscrite au budget 2023 de la commune au compte 65748.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le **22 DEC. 2023**
et de la publication le

22 DEC. 2023

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

